

Suite aux réunions de conciliation, le SNCTA a levé son préavis :

Revendications SNCTA
*en accord avec la réglementation européenne
(plans de performance)*

« Solder le passé »
Rattrapage des années 2020-2021-2022

« Préparer l'avenir »
Mise en place de négociations annuelles
l'année N pour traiter l'année N-1

Accord de conciliation

Augmentation indemnitaire (moyenne)
dès le 1^{er} janvier 2024 :

ICNA : + 4,68 %
TSEEAC contrôleurs : + 4,50 %
IESSA : + 4,50 %
TSEEAC non contrôleurs : + 2,5 %
IEEAC : + 1,5 %

Rendez-vous annuel en septembre 2024
pour examiner l'année 2023, notamment au
regard des plans de performance européens.

L'engagement du Gouvernement de traiter à nouveau cette question-là en septembre 2024 témoigne de la volonté de s'inscrire dans un dialogue social constructif et apaisé que le SNCTA appelle de ses vœux depuis plus d'un an.

Réciproquement et en toute logique, le SNCTA s'est engagé à ne pas se mobiliser sur cette même question jusqu'à cette date. Enfin, au même titre que ce préavis ne visait pas à instrumentaliser la Coupe du monde de rugby – contrairement à ce que certains médias véhiculent, il s'inscrivait dans le calendrier budgétaire se terminant trois jours plus tard – le SNCTA s'est engagé à une « trêve olympique » durant les JOP2024.

Le SNCTA se félicite de cet accord gagnant-gagnant trouvé avec le Gouvernement, permettant de relancer une dynamique constructive en cohérence avec les spécificités de la DSNA. Cette parenthèse se referme. Le SNCTA poursuit les négociations protocolaires.